

213C0424
FR0010841189-OP005-A01-E01

8 avril 2013

Résultat de l'offre publique visant les titres de la société.

VIDEO FUTUR ENTERTAINMENT GROUP SA

(Alternext)

1. Nyse Euronext Paris a fait connaître à l'Autorité des marchés financiers qu'à la date du 4 avril 2013, date ultime fixée pour le dépôt par les intermédiaires financiers des ordres présentés à l'offre publique initiée par la société Netgem¹ visant les actions et les obligations convertibles en actions (« OCA ») de la société VIDEO FUTUR ENTERTAINMENT GROUP SA (ci-après dénommée « VIDEOFUTUR »), elle a reçu en dépôt 85 352 983 actions et 537 071 OCA VIDEOFUTUR.

La répartition des titres apportés à l'offre est la suivante :

- **offre publique d'achat à titre principal** (0,15 € par action VIDEOFUTUR et 4,50 € par obligation convertible en actions VIDEOFUTUR) : 27 840 883 actions VIDEOFUTUR et 13 751 OCA VIDEOFUTUR ont été présentées à l'offre publique d'achat principale ; ces ordres sont entièrement servis ;
- **offre publique d'échange à titre subsidiaire** (remise pour 20 actions VIDEOFUTUR présentées de 1 action Netgem existante ou à émettre² et remise pour 2 obligations convertibles en actions VIDEOFUTUR présentées de 3 actions Netgem existante ou à émettre²) : 57 512 100 actions VIDEOFUTUR et 523 320 OCA VIDEOFUTUR ont été présentées à l'offre publique d'échange subsidiaire. Le nombre d'actions Netgem remis en échange étant de 3 660 585 actions Netgem, ce dernier est inférieur au nombre maximum de 4 570 840 actions Netgem pouvant être remis en échange, de sorte que ces ordres seront entièrement servis.

L'initiateur acquiert au total 85 352 983 actions VIDEOFUTUR, selon la répartition suivante :

Offre d'achat principale	27 840 883 actions
Offre d'échange subsidiaire	57 512 100 actions

Netgem acquiert par ailleurs au total 537 071 OCA VIDEOFUTUR, selon la répartition suivante :

Offre d'achat principale	13 751 OCA
Offre d'échange subsidiaire	523 320 OCA

¹ Détenue à hauteur de 25,8% du capital par la société J2H, laquelle est contrôlée par M. Joseph Haddad.

² Les actions Netgem à remettre en échange des actions apportées à l'offre publique d'échange subsidiaire seront (i) émises suite à une décision du conseil d'administration de Netgem postérieurement à la publication des résultats de l'offre sur le fondement de la délégation de compétence consentie par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Netgem du 9 juin 2011 (16^{ème} résolution) et/ou (ii) proviendront des actions Netgem autodétenues par la société.

Ainsi Netgem détient (i) 88 286 097 actions VIDEOFUTUR représentant autant de droits de vote, soit 92,24% du capital et des droits de vote de cette société³, et (ii) 558 021 OCA représentant 99,48% des OCA existantes émises par la société VIDEOFUTUR⁴.

2. Nyse Euronext Paris publiera le calendrier de règlement-livraison de l'offre et les dates et conditions de l'admission des actions nouvelles Netgem sur Euronext Paris.

Une publication ultérieure précisera les dates et la durée de la réouverture de l'offre conformément à l'article 232-4 du règlement général.

³ Sur la base d'un capital composé de 95 716 785 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

⁴ Il existe à ce jour 560 923 OCA émises par la société VIDEOFUTUR (chaque obligation donnant droit, en cas de conversion, à 30 actions VIDEOFUTUR, étant précisé que lesdites OCA, qui ne sont pas cotées et sont cessibles, ne seront pas exerçables pendant la durée de l'offre).